

**DATE DE CONVOCATION** : 4 Juillet 2019

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE - M. THINON-CLERC - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGIER- J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU -- E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET - J.P. ZUCCHI - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU- F. SARDIN.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : G. MICHELY ayant donné pouvoir à K.GAI - P. ORMÈCHE donne pouvoir à G. MIGNON - P. FRÉON ayant donné pouvoir à J.L. LEVESQUE - S. LABROUSSE ayant donné pouvoir à B. LAFAYE

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: G. MICHELY - P. ORMECHE - E. RAMBEAU - P. FREON - S. LABROUSSE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : C. MESLIER

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION L'ART À TA PORTE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 réformant certaines règles budgétaires et comptables applicables aux communes,

**CONSIDÉRANT** l'opération de redynamisation de centre-ville pour la période de juin à octobre 2019, réalisée par l'association l'Art à ta Porte,

**CONSIDÉRANT** la sollicitation de l'Association l'Art à ta Porte pour obtenir une subvention afin de concrétiser ce projet,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré **PAR 22 VOIX POUR** décide :

- ✓ D'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association l'Art à ta Porte,
- ✓ Cette subvention sera prélevée à l'article 6574 du budget principal 2019,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette action.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le signataire  
Le Maire, Jean Louis LEVESQUE